

## ***Compte rendu de la réunion du conseil municipal en date du lundi 15 février 2021***

Le quinze février deux mil vingt-et-un, le conseil municipal de Champcevrains, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre DENIS, Maire.

**Étaient présents:** Mesdames BUSSON Jeannine, COMMEAU-PINEL Annie, HAURY Eliane et PRISOT Marie-Claude, et Messieurs DENIS Pierre, DENIS Jérôme, MARINGE Roland, DUPERROY Cédric FILIPIAK Jean-Pierre BOITELET Daniel et CAILLAUD Jean-Michel

**Étaient absents excusés :** Madame PRISOT Marie-Claude et Monsieur FILIPIAK Jean-Pierre

Madame COMMEAU-PINEL a été nommé secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR :**

- **Point sur les travaux de rénovation de la Place Saint Germain de Paris**
- **Convention SDEY**
- **Tarifs 2021**
- **Orientation budgétaire**
- **Délibération approuvant les AC 2021**
- **Création de poste (adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe)**
- **Questions diverses.**

#### **- Point sur les travaux de rénovation de la Place Saint Germain de Paris**

Monsieur le Maire fait un point sur l'avancement des travaux de rénovation de la place de l'Eglise ainsi que les modifications qui ont été apportées pour une meilleure fonctionnalité pour la circulation sur la petite place.

#### **- Convention SDEY**

### **TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC 20S5045EP PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE**

Le Maire informe l'Assemblée du projet de travaux d'éclairage public EP AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE dont le coût estimatif global s'élève à

**33 111.29 € TTC**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

ACCEPTTE le plan de financement des travaux selon le tableau ci-après,

Type de	Montant TTC	Montant HT	TVA		SDEY
---------	-------------	------------	-----	--	------

travaux			(Récupérée par le SDEY)	Part Commune 50% HT	50% HT
Eclairage Public	33 111.29 €	27 592.74 €	5 518.55 €	13 796.37 €	13 796.37 €
<b>Total</b>	<b>33 111.29 €</b>	<b>27 592.74 €</b>	<b>5 518.55 €</b>	<b>13 796.37 €</b>	<b>13 796.37 €</b>

**S'ENGAGE** à participer au financement desdits travaux et, si les travaux sont supérieurs à 15 000€ TTC, à verser une avance sur sa participation financière égale à 50% de celle-ci.

**REGLERA** le solde tel qu'il ressortira du décompte général et définitif de l'entreprise ayant effectué les travaux sur présentation par le SDEY du titre de paiement correspondant,

**AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à cette opération, en particulier la convention financière.

**DIT** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'année 2021 - article 204 (12)

- **Tarifs 2021**

Les tarifs restent inchangés pour 2021

- **Orientation budgétaire**

Une réflexion est engagée sur les futurs travaux de mise en conformité de la station d'épuration. L'agence technique départementale sera sollicitée afin de retenir le meilleur scénario.

Le conseil municipal s'interroge également sur l'éventuel passage en LED de l'éclairage public. A noter que la Place de l'Eglise en sera déjà équipée.

- **Délibération approuvant les AC 2021**

L'approbation des AC pour la commune de Champcevrains est reportée au mois de mars. Une erreur de montant a été faite et la communauté de communes doit faire les modifications avant le vote définitif.

- **Création de poste (adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe)**

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

➤ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- La création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021 pour une durée de 24/35<sup>ème</sup>
  
- D'inscrire au budget les crédits Ainsi fait et délibéré en la Mairie les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

- **Questions diverses**

Le Maire présente un devis de l'entreprise 2B2E pour le remplacement des luminaires de l'école.

Le devis s'élève à 1206.00€ TTC.

Le matériel audio de l'église fonctionne mal, il faudra prévoir une révision.

Un devis pour éradiquer les pigeons sur la toiture de l'Eglise va être demandé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.